



## Rapport des juges principaux

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa			
<b>Date</b>	Dimanche 4 août 2019	<b>Heure de départ</b>	18 h 30		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 21 °C)				
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	3 BF	<b>Nombre total d'inscriptions</b>	80/97
<b>Paris mutuels</b>	\$186,909				
Contact   Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

<b>Juge principal</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Frenette Ben

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Peter Andrusek, le Directeur général, a discuté de l'élimination de l'affichage de l'avis d'enquête au tableau électronique, qui sera mis hors service. Si le cheval a été retiré complètement, et qu'un avis d'enquête est nécessaire, il sera affiché sur les moniteurs/téléviseurs et le présentateur en informera le public.

### Courses :

- Stephane Gendron a été exempté d'une course.
1. Le #2, "MISTER SKY", avait été programmé de porter les entraves trotteuses, mais il s'est présenté dans la parade sans celles-ci. Marie-Claude Auger, l'entraîneuse, a dit que le cheval avait été enregistré dans une course CCQ Regional, à Trois Rivieres, le 13 juillet, sans les entraves trotteuses, et cette course avait été considérée comme étant l'équivalente d'une course de qualification. On a permis au cheval de courir sans les entraves trotteuses (ce qui avait été rendu publique) et Mme Auger en a été informée et sanctionnée conformément à la règle 6.21 de la CAJO (erreur de programmation par une association ou un officiel de la Commission).

Avant le poteau de  $\frac{3}{4}$  de mille, le #2, "MISTER SKY", (Marie-Claude Auger), a fait un

bris d'allure et a provoqué une interférence au #1, "SOMBRE", (Melanie Plourde), entraînant un bris au cheval (il a été inscrit dans la statistique avec un bris d'allure pour cause d'interférence). Aucun placement n'est requis, comme le #2 est arrivé en 6<sup>e</sup> position (la dernière).

Reprise du départ comme le #5, "ORLYS FURY", (Richard Simard), refuse de se tourner. Le #6, "BEYOND THE LENS", a fait un bris avant le poteau de ½ de mille et a eu de l'équipement brisé (la baguette de tête) ; il est arrivé avec de l'équipement brisé et devra se qualifier pour les bris (l'entraîneur en a été averti). Rien à signaler.

2. Comme il n'y a eu que quatre chevaux partants pour cette course, la bourse commanditée pour la 5<sup>e</sup> position sera retenue par la CAJO (règle 8.02). Rien à signaler.
3. Nous avons clarifié ce qui est acceptable comme action de poignet lors de la stimulation, avec le meneur du #1, "PLAY GUNS", (Pascal Berube), et avec celui du #5, "ARRHYTHMOGENIC", (Daniel St. Pierre). Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Le meneur du #1, "LIT DE ROSE", (Stephane Gendron), a été averti au sujet de sa stimulation comme étant au-delà de ce qui peut être considéré comme acceptable dans le dernier droit. Nous avons clarifié ce qui est acceptable comme action de poignet lors de la stimulation, avec le meneur du #2, "SPORTS AUTHORITY", (Stephane Pouliot). Rien à signaler.
6. Enquête pour le #7, "RUNAWAY MYSTERY", (Darcy Clancy), qui a eu de l'équipement brisé (support d'entraves latéral) avant le départ et a fait un bris d'allure (il a été inscrit dans la statistique avec de l'équipement brisé) et il est arrivé avec de l'équipement brisé. Remboursements: \$954. Rien à signaler.
7. Enquête sur la performance du #1, "MELANIE G", (Pascal Berube), qui a fait un bris dans le dernier droit et a été dépassé à la ligne d'arrivée ; le #1 est arrivé en 7<sup>e</sup> position et a été placé en 8<sup>e</sup> position. – Règle 22.27(c). – Il se qualifie pour les bris. L'entraîneur en a été averti. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Nous avons clarifié ce qui est acceptable comme action de poignet lors de la stimulation, avec le meneur du #2, "BAROSSA BLUE GENES", (Sandy Jones), et avec celui du #9, "WOO SHARK", (Rodney LaFromboise). Nous parlerons avec le meneur du #3, "ASTERISM", (Emil Toth), au sujet de ce qui est considéré acceptable lors de la stimulation, ce jeudi. Rien à signaler.
10. Le #7, "AMERICAN ASSASSIN", a été retiré à la dernière minute par les juges (transportation). Remboursements: \$50. Rien à signaler.

### **Réclamations :**

- 9 – Le #5, "COLONY", (1 réclamation) pour \$12,500, par Matthew, Michael et Alex McDonald – (Matthew McDonald entraîneur).
- 9 – Le #8, "BADSTORMANYPORT", (2 réclamations) pour \$10,000, par Matthew McDonald, Brett Romano & Sergio Vespa – (Matthew McDonald entraîneur).